



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COMMISSION
ARMÉES - JEUNESSE
SESSION 2007-2008

Les attentes des jeunes
en matière d'autorité

RAPPORT
DU GROUPE DE TRAVAIL



Sommaire

INTRODUCTION	p.3
I - L'EVOLUTION DU RAPPORT A L'AUTORITE . DANS SES DIFFERENTS CADRES D'EXERCICE	P.6
La famille	p.6
L'école	p.8
Les activités extrascolaires	p.10
L'entreprise	p.11
L'autorité régaliennne	p.12
II - LES ATTENTES IDENTIFIEES DES JEUNES POUR UN RETOUR A L'AUTORITE	p.15
Respect et égalité de traitement	p.16
Exemplarité du détenteur de l'autorité	p.17
III - SPECIFICITE ET REPONSE DES ARMEES	p.18
Spécificité et rapport à l'autorité	p.18
CONCLUSION	p.22

ANNEXES

ANNEXE I : Composition du groupe	p.24
ANNEXE II : Liste des auditions	p.26
ANNEXE III : Intervention de Monsieur Jean-Frédéric POISSON, philosophe, député des Yvelines	p.27

*"C'est un insupportable abus de l'autorité
que de vouloir imposer aux générations neuves
les radotages des générations vieilles"*

Charles PEGUY

INTRODUCTION

Comme sujet de réflexion, la Commission armées-jeunesse (CAJ) a choisi de se pencher sur les attentes des jeunes en matière d'autorité, parce qu'il s'agit d'une question sensible que l'on retrouve en filigrane dans les différents sujets déjà traités par la CAJ, mais aussi parce que cette question suscite périodiquement un vaste débat.

Lors des premières réunions du groupe, il est apparu que cette question se confond souvent avec les attentes des adultes vis-à-vis des jeunes, et à l'idée d'une "dégradation" des relations entre jeunes et adultes.

"Nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaise manière, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. A notre époque, les jeunes sont des tyrans".

Depuis 2500 ans et SOCRATE (mais nous aurions pu tout aussi bien citer PLATON qui est repris en conclusion) rien n'aurait donc changé ? et pourtant ...

Même si les émeutes de 2005, ou les manifestations des collégiens en 2006 ont plus décidé du choix de ce thème que les 40 ans de Mai 68, il est un fait que la notion d'autorité et le rapport à l'autorité ont évolué depuis qu'il a été "interdit d'interdire".

Qu'en est-il donc des attentes des jeunes dans le cadre de cette évolution ?

Rappelons que, paradoxalement, le dernier Livre blanc sur la Jeunesse remonte à fin 1967/début 1968, alors que François MISSOFFE était Ministre de la Jeunesse et des Sports, et le Général DE GAULLE Président de la République.

Pour répondre au sujet, le groupe s'est d'abord interrogé sur la définition de la jeunesse et sur celle de l'autorité.

Concernant la jeunesse, nous l'envisagerons comme l'étape préparatoire à l'autonomie et à la responsabilisation. Nous avons choisi de ne pas la

segmenter suivant l'âge, la localisation, le milieu social, mais de la considérer dans son ensemble.

Concernant l'autorité, nous analyserons son indéniable évolution à partir de la double acception qu'en donnent notamment les dictionnaires ROBERT et LAROUSSE, à savoir "le droit de commander, le pouvoir d'imposer l'obéissance" mais aussi "la supériorité de mérite ou de séduction qui impose l'obéissance sans contrainte, le respect et la confiance".

Cet éclairage permet de mieux comprendre pourquoi adultes et jeunes réclament aujourd'hui de l'autorité.

En effet, si trop d'autorité (l'autoritarisme) a eu pour effet de tuer l'autorité, son contraire (le laxisme) a produit les mêmes effets.

L'autorité a ainsi été taboue pendant de longues années, car trop souvent confondue avec sa nécessaire sanction, par méconnaissance ou oubli de la contrepartie de "l'auctoritas" d'origine, dont Jean-Frédéric POISSON (député des Yvelines et docteur en philosophie) a rappelé la définition lors de la conférence du 9 Janvier 2008 :

"L'autorité tire son origine d'un verbe latin "augere" qui signifie accroître ou augmenter. "L'auctor", l'auteur, est le dépositaire de l'autorité et celui qui sait être ; celui vers qui on se tourne pour connaître à la fois l'origine et en même temps le cours du développement de ce que l'on a sous les yeux. "L'auctoritas", l'autorité, est la qualité de cet auteur".

Si en vertu de cette *auctoritas*, l'autorité confère bien un pouvoir et/ou une supériorité à son détenteur (cf la notion de "potestas"), elle engage en contrepartie ce détenteur à transmettre cet avantage et à protéger la personne qui va le recevoir.

L'autorité vise donc à la protection du jeune, dans une triple dimension :

- contre lui-même, car il ne mesure pas forcément les conséquences de ses actes ;
- contre les autres jeunes, afin de limiter le phénomène d'entraînement ;
- contre les adultes, qui peuvent abuser de leur statut.

Considérant le présupposé de M. POISSON, à savoir qu'une fois examiné le sens et les conditions d'exercice de l'autorité, on répond également à la question de savoir ce que les gens en attendent, le sujet sera traité sous les trois angles suivants :

- **l'évolution du rapport à l'autorité dans ses différents cadres d'exercice,**
- **les attentes identifiées des jeunes pour un retour à l'autorité,**
- **la spécificité et la réponse des armées.**

Il ne s'agit ni d'une étude exhaustive, ni d'un mode d'emploi, mais d'un état des lieux établi à partir des témoignages des structures membres de la CAJ et de l'audition de personnalités extérieures.

I - L'EVOLUTION DU RAPPORT A L'AUTORITE DANS SES DIFFERENTS CADRES D'EXERCICE

LA FAMILLE :

Dans le cadre de la famille, la notion d'autorité ne repose plus sur la puissance paternelle, mais s'exprime depuis le mois de juin 1970 en termes d'autorité parentale.

Ainsi, après avoir rappelé dans son article 371 que "l'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère", le Code Civil dispose dans son article 371-1 que :

"L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité".

Il est intéressant de souligner que la Loi n° 2002-305 du 4 Mars 2002 a modifié cet article 371-1 du Code Civil, en renforçant l'idée d'une autorité "protectrice" et en introduisant ce droit des enfants à être associés aux décisions les concernant.

Bien que légalement refondue, l'autorité parentale demeure l'autorité "naturelle" par excellence, dont le premier fondement - l'antériorité - découle de la filiation.

S'agissant de l'apprentissage de l'autorité, à travers la première fixation d'un cadre et de règles de vie, son impact s'avère fondamental dans le processus d'autonomie et de responsabilisation, d'autant qu'il continuera à produire ses effets moraux et comportementaux, bien après sa fin légale.

Dans ses *Lettres Persanes*, MONTESQUIEU indiquait "qu'en donnant aux pères une plus grande autorité sur leurs enfants, rien ne soulage plus les magistrats ; rien ne dégarnit plus les tribunaux ; rien, enfin, répand plus de tranquillité dans un état".

Sans regretter les excès du *pater familias* et d'une autorité autrefois quasi-sacrée, il est factuel que l'autorité parentale s'étiolé, d'où de lumineuses idées quant à :

- la création d'un diplôme "Parents",
- la tenue de "Salon des Parents",
- dans l'attente du dernier "Être parents pour les nuls" ...

D'après les échanges du groupe et le témoignage des intervenants, cet étiolement de l'autorité parentale provient de ce qu'elle fait de plus en plus l'objet de discussions, d'explications, voire de négociations.

A qui le reprocher lorsque Françoise DOLTO nous rappelle que "les enfants sont les symptômes des parents".

D'un point de vue plus anthropologique que psychanalytique, ceci résulterait, en référence à Françoise HERITIER, du fait que le second moteur de l'autorité, que constitue la volonté de s'identifier à ceux qui nous ont élevés et protégés, ce "désir" de prendre la place de l'adulte, se révèle en panne.

Même si notre sujet n'est pas d'analyser directement le pourquoi de cette panne, il est important pour mieux comprendre ensuite les attentes des jeunes d'indiquer trois des raisons complexes et multiples expliquant cette situation :

- **l'évolution de la cellule familiale** → il serait toutefois extrêmement réducteur de vouloir tout expliquer au seul prisme de l'évolution du "modèle" familial.
- **l'évolution de la place et le rôle du père** → sans revenir sur les interrogations de LACAN quant au "signifiant du Nom du Père", la place et le rôle du père ne sont plus déterminés par sa fonction. En intégrant une différence sociale, économique et culturelle moins significative entre l'homme et la femme, la paternité induit aujourd'hui plus de complémentarité mais aussi plus de fragilité.
- **l'adultarisation précoce du jeune** → le jeune est désormais un acteur de notre société de consommation, qui bénéficie non seulement de marchés réservés, mais aussi d'un accès quasi illimité à l'information, avec une maîtrise / une supériorité d'accès qui n'est plus l'apanage de ses parents.

En conclusion, alors que l'autorité parentale est attendue comme bienveillante et protectrice, les parents semblent moins dépositaires de l'expérience nécessaire pour comprendre le monde et s'intégrer dans la société.

Tous les intervenants ont indiqué que ceci était d'autant plus marquant dans les familles à double culture.

L'ECOLE :

Avec la famille, l'école est, ou devrait être, le second cadre de l'autorité de "transmission".

Il ne s'agit plus d'une autorité "naturelle" mais d'une autorité "obligée", d'autant plus marquante de par sa durée et par le fait qu'elle touche 50% du temps du jeune.

Là encore, tout semble avoir été écrit il y a plus de 2000 ans lorsque CICERON indiquait que "l'autorité de ceux qui enseignent nuit la plupart du temps à ceux qui veulent s'instruire".

En d'autres termes, la légitimité de cette autorité de transmission réside plus dans la capacité pédagogique de l'enseignant à susciter l'intérêt des élèves pour la matière enseignée, que dans la stricte imposition d'un savoir.

Le groupe a d'ailleurs eu la confirmation par sa représentante du ministère de l'Éducation nationale, Principale de son état, qu'il n'y avait pas de problème lorsque l'enseignant conjugait compétence et charisme.

C'est aussi ce qui explique qu'une matière peut alternativement rebuter ou attirer, suivant le professeur qui la livre ou l'enseigne.

La situation est également tributaire de la personnalité du chef d'établissement, qui doit garantir la cohésion et la cohérence de l'équipe pédagogique.

Encore faut-il que l'enseignant ait été lui-même pleinement formé pour ce faire et qu'il exerce ensuite dans un contexte où il est encadré et soutenu.

Outre que l'école doit de plus en plus se substituer à des parents qui hésitent de moins en moins à remettre en question une sanction, quid

donc de la "possible autorité" d'un enseignant frais émoulu de l'IUFM¹, qui se retrouve parachuté dans un établissement sensible, sans soutien spécifique de sa hiérarchie ?

En d'autres termes, l'institution scolaire ne veut plus et/ou ne peut plus exercer son autorité en raison notamment de l'évolution procédurière dans ce domaine, qui peut désormais atteindre tout enseignant conjuguant pourtant compétence et charisme, indépendamment de l'âge, du sexe et de la matière enseignée.

A cela s'ajoute le fait que, même si les sondages révèlent que les élèves réclament désormais une restauration de l'autorité, à l'exemple du sondage réalisé par le magazine PHOSPHORE en avril 2008 (auprès de 1500 élèves de 20 établissements), d'où il ressort que 80% estiment que les enseignants devraient exercer leur autorité pour faire respecter l'écoute en classe, mais aussi le respect des autres (82,6%), ou encore les travaux scolaires (73,4%), ces mêmes jeunes souhaitent, dans la mesure où ils ont déjà discuté / négocié la quote-part d'autorité applicable dans le cadre familial, que cette autorité soit appliquée à leur convenance, notamment en limitant les sanctions.

Or, dans le contexte de l'accroissement de la violence dans le milieu scolaire, comment concilier le respect de la discipline et la limitation des sanctions ?

Le groupe a relevé que ce respect de la discipline a longtemps été l'un des principaux facteurs expliquant les inscriptions dans l'enseignement privé. Toutefois, il nous a été confirmé que les établissements publics revenaient aussi aux marques apparentes du respect et de la discipline.

Pour essayer d'y remédier, le ministre de l'Éducation nationale, Xavier DARCOS, a chargé, en janvier 2008, Laurent HUET¹, substitut du procureur au Tribunal de grande instance de Paris, de rédiger un code de la paix pour les établissements scolaires, avec un double but :

- uniformiser les règlements intérieurs scolaires (notamment en termes de sanctions),
- présenter les fondamentaux du droit auxquels les jeunes seront confrontés dans leur vie d'adulte et de citoyen.

Ce code devrait être élaboré avec la participation des lycéens.

Pour conclure sur l'évolution de l'autorité à l'école, la rédaction de ce code nous confirme qu'il est primordial, tout autant que

¹ IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres

dans le cadre de la famille, de ne pas confondre participation et négociation.

En effet, la participation et/ou l'implication des jeunes dans la vie scolaire, à travers leur éventuel travail sur le règlement intérieur, ainsi que leur participation légale aux différents conseils scolaires, favorisent la connaissance et l'acceptation des règles et participent ainsi au processus de responsabilisation, alors que la négociation a tendance à "brouiller" le cadre et l'objectif à atteindre.

LES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES :

Il s'agit des activités facultatives rattachées aux domaines des sports, des loisirs et de la culture dont l'exercice est en principe librement choisi par le jeune, pour l'occuper, le distraire, l'épanouir.

Dans ces conditions, le rapport à l'autorité devrait être ainsi plus consensuel.

Cependant, il s'agit d'un des domaines où ce rapport s'est notoirement dégradé, particulièrement dans la pratique sportive et dans l'animation d'activités de loisirs (centres aérés ou centres de vacances).

Au niveau de la pratique sportive, les décisions arbitrales ont de plus en plus besoin d'être expliquées, voire justifiées, ce qui n'empêche pas les jeunes, comme tout autant les parents et les animateurs des structures, de les contester, d'autant plus que les arbitres ne sont souvent pas des professionnels.

Ceci résulte encore de cette évolution vers la négociation de l'autorité, mais aussi du déplorable exemple qui est donné par les clubs professionnels (principalement dans le football) lorsqu'ils fustigent "les hommes en noir".

Au niveau des activités de loisirs, le problème vient de ce que les encadrants n'ont parfois que quelques années de différence par rapport aux jeunes accueillis :

- le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est ouvert à partir de 17 ans révolus,
- le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est ouvert à partir de 21 ans révolus,
- le Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative (BASE) est ouvert à partir de 18 ans révolus.

De surcroît, il ne s'agit pas de diplômes professionnels, puisqu'ils ne permettent que l'exercice d'une activité occasionnelle.

Autant dire que les encadrants peuvent ainsi avoir du mal à "faire le poids" face à des jeunes qui ont surtout l'envie et/ou le besoin de s'amuser, de se défouler.

Ceci explique que certains organismes souhaitent désormais l'intervention de véritables travailleurs sociaux, de type éducateur.

L'ENTREPRISE :

Pour cette rubrique, nous avons limité notre étude aux jeunes apprentis ou aux jeunes en toute première expérience professionnelle.

Dans ce cadre, on peut distinguer deux rapports à l'autorité :

- le rapport "hiérarchique", fondé sur le lien de subordination, dont la contrepartie est la responsabilité du commettant du fait de son préposé.
- le rapport "transmissionnel" qui renvoie, comme pour l'enseignant, à l'autorité de compétence et d'expertise du maître d'apprentissage.

Le rapport "managérial", qui consiste à associer transversalement des collaborateurs pour impliquer une équipe dans la réalisation d'un projet, ne s'applique pas au début de la vie professionnelle.

Les débats du groupe permettent d'indiquer que le premier rapport "hiérarchique" à l'autorité peut être d'autant plus contraignant si le jeune ne dispose pas et/ou ne respecte pas certains principes fondamentaux du comportement (respect, politesse, ponctualité ...).

Cet état reflète généralement l'échec des stades éducatifs précédents, avec toujours en premier lieu la famille.

Le jeune est devenu un jeune adulte ou est en passe de le devenir, pour autant il ne comprendra pas plus la sanction appliquée, d'autant qu'il s'agira éventuellement de la première sanction reçue.

En effet, sauf esprit conciliant du chef/ responsable/ patron, la discussion/ négociation cédera la place à l'application du code du travail.

L'AUTORITE REGALIENCE :

"Pour avoir quelque autorité sur les hommes, il faut être distingué d'eux. Voilà pourquoi les magistrats et les prêtres ont des bonnets carrés".

Cette phrase de VOLTAIRE serait drôle, si ce n'est notre audition d'une magistrate (juge pour enfants), qui nous a indiqué qu'elle avait dû, à défaut de pouvoir agir sur les droits parentaux, "placer" temporairement un enfant de trois ans que les parents n'arrivaient plus à "gérer".

Ceci ne fait qu'illustrer ce que les trois intervenants ont indiqué dans ce domaine, à savoir que l'augmentation de la violence chez les jeunes provient de la défaillance de la structure familiale, qui se répercute ensuite aux différents stades de l'éducation.

Il apparaît qu'il y a aujourd'hui une totale incompréhension entre l'autorité "légale" et les jeunes, qui ont pris l'habitude de négocier et de remettre en question la légitimité même des différents détenteurs de l'autorité.

Cette incompréhension est renforcée par le fait que la grande majorité des jeunes ne connaît pas sa responsabilité pénale, même si le débat autour de la fameuse ordonnance de 1945 est régulièrement d'actualité.

Or, la justice des mineurs, longtemps orientée sur la primauté de l'éducatif, a connu une série d'inflexions depuis 1995, dont principalement :

- La loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002, qui marque un durcissement sensible de la réponse pénale à la délinquance des mineurs.

En effet, outre la réaffirmation du principe de la responsabilité pénale des mineurs dès lors qu'ils sont dotés de discernement, la loi prévoit la création de centres éducatifs fermés pour les mineurs âgés de 13 à 18 ans faisant l'objet d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve.

Elle assouplit par contre les conditions de la retenue judiciaire des 10-13 ans et instaure à leur endroit des sanctions éducatives.

Enfin, elle rend possible le placement sous contrôle judiciaire et en détention provisoire des mineurs de 13-16 ans ainsi que le jugement à délai rapproché pour les multirécidivistes.

Avec ce durcissement de la réponse pénale à la délinquance des mineurs, et pour désengorger les tribunaux, la justice a dû trouver de nouveaux modes de gestion pour les contentieux dits "de masse".

- La diversification de ces modes de réponse s'est notamment traduite par la relance des mesures alternatives aux poursuites et à l'emprisonnement, contenue dans la loi du 9 mars 2004 sur l'adaptation de la Justice aux nouvelles formes de criminalité.

Malgré cette évolution, il est ressorti des auditions que le jeune ne comprend pas que sa responsabilité est engagée et qu'il devra réparation à la société, tant qu'il n'y a pas de sanction immédiate (prison dès l'audience), d'où le problème des peines avec sursis.

Encore que pour certains (la minorité qui verse déjà dans le trafic organisé), la prison est vécue comme un passage initiatique et vaut reconnaissance dans sa cité.

Par ailleurs, le groupe a tenu à rappeler que, même si le traitement de la délinquance juvénile s'avère le plus médiatisé, la protection judiciaire de la jeunesse porte principalement sur les mineurs non-inscrits dans un processus de délinquance : jeunes en danger, mineurs victimes d'infractions, jeunes majeurs.

L'identification des attentes de la jeunesse, la nature des réponses apportées, ou encore la conciliation des logiques d'urgence et d'interventions à long terme en matière de délinquance juvénile, doit interpellier, au-delà des pouvoirs publics, la société dans son ensemble.

En conclusion de cette première partie, l'évolution du rapport à l'autorité implique bien en effet la société dans son ensemble, puisque, d'un avis unanime, il s'agit d'un chaînage où la défaillance initiale, non seulement se répercute, mais peut aussi s'amplifier.

D'où l'importance primordiale de respecter une cohérence générale dans le rapport :

- entre les jeunes et les adultes → chacun doit garder sa place et assumer son rôle ;
- entre les différents adultes référents des jeunes → cohérence au même stade éducatif (cellule familiale ou équipe pédagogique), mais aussi cohérence dans l'articulation des différents stades.

II - LES ATTENTES IDENTIFIEES DES JEUNES POUR UN RETOUR A L'AUTORITE

Le Petit Prince demande au renard "*Apprends-moi à grandir*" ...

Dès son plus jeune âge, l'enfant a besoin d'un modèle, de références et d'un cadre pour se construire afin d'exister par lui-même et de s'affirmer. Il est cependant tout à fait normal que son développement s'accompagne du besoin de se confronter aux limites qui lui ont été fixées.

A l'adolescence, ce besoin se trouve exacerbé car le jeune, qui subit une pression hormonale maximale et qui ne comprend pas ses propres pulsions et modifications physiques, n'arrive pas à se positionner, voire à s'accepter, vis-à-vis :

- de l'enfant qu'il n'est plus,
- de l'adulte qu'il n'est pas encore.

Si l'adolescent ne fait pas alors l'objet d'un accompagnement pour l'aider à canaliser ce besoin de dépassement, de test, voire de transgression, il peut se mettre en danger : excès en tous genres, conduites addictives, jusqu'aux tentatives de suicide.

Le groupe a également relevé que cet accompagnement est d'autant plus nécessaire que l'adulte a la capacité de se projeter dans le futur, alors que le jeune vit dans une immédiateté, se conjuguant avec la virtualité de ses références.

En d'autres termes, le jeune a tout autant besoin de subir l'autorité, que de s'y confronter.

Dans les études annuelles menées par l'INSERM² et l'IPSOS, il ressort, avec une grande stabilité depuis 4 ans, que les jeunes, dont 71% sont "satisfaits de ce qui leur arrive" et 18% se sentent mal dans leur peau, ont trois préoccupations essentielles : la santé, la solidarité, mais en premier lieu l'autorité.

Ainsi, ils revendiquent d'abord la fixation de cadres, tout en disant respecter :

- à 70% l'autorité des parents,

² Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

- à 50% l'autorité des profs,
- à 48% l'autorité des policiers et des gendarmes.

La question est que les adultes et les jeunes, notamment les adolescents, n'ont pas forcément les mêmes perceptions et attentes de l'autorité.

Lors de cette période de relative incompréhension générationnelle, les adultes attendent ainsi essentiellement des jeunes du respect, de l'obéissance et qu'ils commencent à "se conduire en adultes" ...

A partir du mini-sondage réalisé par le groupe, des échanges et des témoignages des intervenants, il ressort que les jeunes attendent principalement :

- le respect et l'égalité de traitement,
- l'exemplarité du détenteur de l'autorité.

Respect et égalité de traitement :

Fini le temps où les jeunes n'avaient que le droit de se taire dans l'attente de leur majorité, ils veulent être reconnus comme "capables" de comprendre, de s'impliquer, de réaliser...

Les jeunes souhaitent être considérés, que leur personnalité et opinions soient prises en compte. Ils attendent désormais d'être respectés.

Dans ce cadre, la question de la réciprocité du vouvoiement est tout à fait significative. Le groupe n'a d'ailleurs pas manqué de revenir sur la différence de perception qu'ont les jeunes des gendarmes, au vouvoiement systématique, et des policiers, parfois jugés comme provocateurs.

L'égalité de traitement est aussi attendue et considérée par les jeunes comme une forme de respect. Tout manquement à cette égalité peut être perçu comme discriminatoire.

Ceci est particulièrement sensible s'il y a une différence d'application dans une sanction collective, à défaut d'explication, cette différence génère alors un sentiment de frustration et d'injustice.

Exemplarité du détenteur de l'autorité :

Derrière le respect et l'égalité de traitement, les jeunes attendent l'exemplarité du détenteur de l'autorité.

Cette exemplarité est tout à la fois fondée sur la connaissance, la capacité à transmettre, que sur le comportement de ce référent.

Pour les jeunes, c'est l'exemple du parent qui interdit de fumer alors que lui-même fume devant ses enfants. C'est encore le professeur qui arrive en retard et sanctionne ensuite ses élèves pour la même raison, c'est le chef d'entreprise qui bénéficie d'un parachute doré alors que des jeunes se font licencier pour non atteinte de leurs premiers objectifs commerciaux ...

De plus, les jeunes ne supportent pas d'être trompés, qu'on puisse abuser de leur crédulité.

En conséquence, ils sont particulièrement sensibles à l'adéquation entre les paroles et les actes des détenteurs de l'autorité.

Faut-il s'étonner dans ces conditions que 76% des jeunes ne soient pas enclins à respecter l'autorité des hommes politiques ? (INSERM/IPSOS).

En conclusion de l'identification de ces attentes des jeunes en matière d'autorité, la question peut toutefois être posée : Quid de leur degré de réalisme ou d'idéalisme ?

Quoiqu'il en soit, les jeunes ne sont pas seuls responsables de la dégradation constatée du rapport à l'autorité.

En effet, les adultes non seulement n'osent plus exercer suffisamment leur autorité, mais encore n'hésitent pas à contourner sciemment les règles et lois.

III - SPECIFICITE ET REPONSE DES ARMEES

"Rien ne rehausse l'autorité mieux que le silence, splendeur des forts et refuge des faibles"

Extrait de *le Fil de l'épée*
Charles DE GAULLE

Dans l'imagerie collective, l'armée représente la tradition et une autorité qui a longtemps reposé sur la soumission, caractérisée par le fait qu'il ne fallait jamais poser de question ou discuter un ordre mais "exécuter".

L'armée est indissociable de la notion de "commandement", définit comme le fait d'exercer son autorité dans un sens coercitif, les synonymes de commander étant d'ailleurs : mener, diriger, conduire, ordonner, enjoindre, obliger, contraindre, dominer

SPECIFICITE DES ARMEES ET RAPPORT A L'AUTORITE :

L'une des spécificités des armées est que le commandement, quasiment élevé au rang d'art depuis l'Antiquité, a toujours fait l'objet d'une rédaction et d'un enseignement doctrinaire.

Depuis 1972, ses principes ont été repris dans le statut général des militaires (SGM), qui a réaffirmé les principes intangibles et les exigences qui conditionnent l'efficacité des forces armées et font l'unité de l'état militaire : discipline, disponibilité, loyalisme, neutralité, esprit de sacrifice.

Notre démarche a été de comprendre comment la professionnalisation des armées avait modifié le rapport à l'autorité, et ce qu'en attendaient aujourd'hui les jeunes.

Tout l'enjeu de la professionnalisation des armées, notamment pour l'Armée de Terre, a ainsi été de constituer une armée professionnelle en très peu de temps, tout en intégrant :

- des conditions d'emploi différentes,
- de nouvelles problématiques liées au recrutement et à la fidélisation des nouveaux engagés.

Afin de prendre en compte ces évolutions, tout en respectant les spécificités du cœur de métier, l'État-major de l'Armée de Terre (EMAT) a reformulé en 2003 l'exercice du commandement (avant

même la loi de 2005 modifiant le SGM), en rappelant l'impératif d'un commandement respectueux de la dignité de l'homme, seul à même d'entraîner l'adhésion et de créer la fraternité d'armes indispensable au succès.

Intitulé *L'exercice du commandement dans l'armée de terre, commandement et fraternité*, le document insiste ainsi sur les éléments constitutifs de cette fraternité et sur les conditions qui doivent impérativement être réalisées pour l'atteindre : responsabilisation et valorisation des individus, satisfaction de servir, discipline librement consentie.

Il décline ensuite les fondements individuels de l'exercice du commandement et précise les procédés généraux qui doivent être respectés, en insistant notamment sur l'accompagnement individualisé de la carrière des subordonnés considérant que cet accompagnement doit particulièrement prendre en compte l'exigence de jeunes engagés, qui aspirent à se sentir partie prenante de la vie et du destin de l'institution qu'ils ont choisi de rejoindre pour servir leur pays.

Pour savoir si cette évolution managériale du commandement correspondait aux attentes des jeunes candidats à l'engagement ou à celles des jeunes engagés, le représentant du Bureau "Condition du Personnel et Environnement Humain" de l'EMAT a présenté les premiers résultats de l'étude en cours sur le rapport des jeunes à l'engagement militaire.

Deux éléments très significatifs ressortent des 2000 questionnaires :

- l'engagement répond principalement à la recherche d'une expérience/aventure et à la volonté de découvrir ses limites,
- l'engagement résulte tout à la fois du refus et de la recherche de l'autorité.

Le refus de l'autorité s'explique essentiellement par l'autoritarisme du père et/ou l'échec d'une scolarité obligée.

La recherche de l'autorité résulte tout au contraire d'un manque d'autorité, voire de la défaillance de la chaîne de l'autorité.

Il s'agit généralement de jeunes qui n'ont pas trouvé, dans leur première expérience professionnelle, l'autorité / la structuration qui leur a fait défaut auparavant. Du coup, pendant les six premiers mois d'engagement, leur besoin et leur demande d'autorité dépassent même ce que leurs responsables pouvaient en attendre.

Une question et ses résultats ont également retenu l'attention du groupe :

"Parmi les personnes que vous respectez le plus, à quel élément êtes-vous le plus sensible ?

- leur charisme (séduction, prestige, dialogue, rayonnement)
- leur compétence (connaissances, diplôme, expérience)
- leur statut (grade, fonction pouvoir de noter/ punir /récompenser)"

Sur l'ensemble des sondés, plus des 3/4 ont plébiscité la compétence et le charisme avec respectivement 78 et 77 % , la dimension statutaire de l'autorité représentant seulement 54 %.

Sur les engagés de + 6 mois, le fondement statutaire de l'autorité n'est même plus reconnu par la moitié des sondés, avec 47 %.

Pour autant, ces résultats corroborent-ils la thèse développée par Sébastien JAKUBOWSKI dans son livre *Professionnalisation de l'Armée française, conséquences sur l'autorité* selon laquelle, en passant d'une institution d'État à une organisation, le commandement basé sur les valeurs de discipline et de service s'opposerait à l'instauration de relations contractuelles où la possibilité de défection du soldat professionnel imposerait au commandement militaire une justification permanente de sa fonction ?

Rien n'est moins sûr car :

- plutôt que cette opposition, il conviendrait de mettre en avant la complémentarité,
- de plus, la spécificité de l'armée fait qu'il ne pourra jamais s'agir d'une entreprise, de même que l'engagement ne sera jamais comparable à un contrat de travail, sauf dans les sociétés militaires privées (SMP) ...

Enfin, il existe depuis longtemps une "recette" du commandement bien connue des armées : "*Aimez ceux que vous commandez, mais sans le leur dire*" (St EXUPERY).

Pour les armées, comme dans d'autres structures, mais peut-être plus encore en raison des sacrifices pouvant être imposés, il est nécessaire de fonder l'autorité sur la connaissance profonde des personnes.

Il est certain qu'une trop grande modularité dilue l'autorité et casse le lien hiérarchique. Les périodes de cohésion sont indispensables avant tout départ en mission.

En conclusion, le groupe a tenu à rappeler que les armées ont développé d'autres dispositifs reposant sur les savoir-faire militaires en termes d'acquisitions comportementales, et qui sont donc de nature à répondre aux attentes des jeunes en matière d'autorité :

- les Centres Défense 2^{ème} Chance ou EPIDe,
- le Service Militaire Adapté (SMA),
- le dispositif Cadets (expérimentation en cours).

CONCLUSION

"Le fondement de toute autorité est dans l'avantage de celui qui obéit"

Extrait de "Ainsi par le chef"
Napoléon BONAPARTE

Cette phrase fait aujourd'hui plus sourire que réfléchir.

Au-delà de la personnalité de son auteur, serait-ce donc que le rapport à l'autorité ait tellement évolué, que les mots "autorité", "obéissance" et "chef" seraient devenus politiquement incorrects ?

Rappelons que si les Romains ont défini "l'auctoritas", PLATON avait déjà écrit :

"Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien et de personne, alors c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie".

A défaut d'un improbable guide de l'autorité, le groupe a essayé de restituer un état des lieux de l'évolution du rapport à l'autorité dans les différents cadres dans lesquels il s'exerce, afin de mieux identifier les attentes des jeunes quant au retour à l'autorité qu'ils souhaitent.

A partir de là, nous avons envisagé comment les armées s'inscrivent et répondent à cette attente.

Tout en précisant qu'il n'est pas évident de traiter un pur sujet de réflexion, ce travail démontre que la Commission armées-jeunesse, de par la diversité et la complémentarité des structures qui la composent, doit demeurer en pointe des débats qui alimentent la question du lien Nation-Jeunesse.

En conclusion, il ressort donc de cet état des lieux que les jeunes attendent avant tout de l'autorité, caractérisée par un cadre, des repères, un accompagnement...

Alors, même si le rapport à l'autorité et son expression ont évolué, les attentes réciproques demeurent identiques depuis l'Antiquité, voire depuis l'origine de la filiation, de la transmission et du commandement :

- la cohérence,
- la compréhension mutuelle,
- l'amour mentionné par tous les intervenants.

Sans cautionner Gustave LE BON qui a pourtant écrit que "l'autorité sans compétence est aussi impuissante que la compétence sans autorité", ce rapport se clôturera sur cette citation du Maréchal DE LATTRE :

"Avant de s'occuper de la jeunesse, il faut la comprendre et l'aimer".

ANNEXE I

COMPOSITION DU GROUPE

M. SCART	Président	Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR)
Mme RIGNY	Rapporteur	Association de Prévention pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (APMCJ)
Premier-Maître COGAN	Rapporteur	Fédération Nationale des Associations des Sous-officiers (FNASOR)
Lieutenant BEAUPERIN	Rapporteur	Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (MINDEF DMPA)
Mme ADAM	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)	
Mme ARRO	Conseil National de la Jeunesse (CNJ)	
M. AUBERT	Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)	
M. BARBOTIN	Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)	
Mme BONJEAN	Membre honoraire	
M. BRIAT	Conseil National de la Jeunesse (CNJ)	
Mme BUSSON	Membre honoraire	
M. CANCELLIERI	Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)	
Capitaine CAVANA	État-major de l'Armée de l'Air (EMAA)	
M. CESPEDES	Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR)	
M. CRAMPON	Association de Prévention pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (APMCJ)	
Mme DEROCHE	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)	
Mme DORDET	Membre honoraire	
Commandant DULOU	État-major des Armées (EMA)	
M. GEORGES	Jeunesse et Montagne	
M. GONDARD	Ministère de l'Agriculture	

Mme GONET	Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN)
M. GREMAUD	Membre honoraire
Lieutenant Colonel GUILLON	État-major de l'Armée de Terre (EMAT)
M. JAYR	Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR)
M. KOUCHKE	Union Nationale Interuniversitaire
Capitaine de Vaisseau KUPAJ (R)	État-major de la Marine (EMM)
M. LAMIRAND	Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
Chef d'escadron LE GAL	Gendarmerie Nationale
M. LE GALL	Ministère du Travail
M. LISSILOUR	Scouts et Guides de France
M. MARTIN	Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
M. MEINVIELLE	Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD)
Mme NEANT	Ministère de l'Éducation Nationale ; Principal de collège
M. PAYEN de la GARANDERIE	Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'IHEDN (ANAJ IHEDN)
Capitaine RABEUF	Direction du Service National (DSN)
M. RENE	Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)
Mme RIGNY	Association de Prévention pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (APMCJ)
M. SEVAISTRE	Promotion et Défense des Étudiants (PDE)
Colonel THIEBAULT	État-major de l'Armée de Terre (EMAT)

ANNEXE II

LISTE DES AUDITIONS

(par ordre alphabétique)

Mme d'ANDREA	Juge pour enfants, ancienne commissaire
Mme VERNANT	Médecin, Chef de l'espace santé jeunes de l'Hôtel Dieu Auteur du livre "l'Age violent"
Melle DUPONT	Professeur des écoles
Mr JAKUBOWSKI	Professeur d'Université Auteur du livre "Professionnalisation de l'Armée française, conséquences sur l'autorité"
Melle LAGRANGE	Professeur des écoles
Mr LELARGE	Éducateur spécialisé en CHRS
Adjudant-chef ROUSSEAU	Brigade de Prévention de la délinquance Juvénile
Mme SCHNEIDER	Directrice d'une École de la 2 ^{ème} Chance

ANNEXE III

Intervention de Monsieur Jean-Frédéric POISSON Philosophe, Député des Yvelines

Quel est le sens de l'autorité ?

"Monsieur le Président, Messieurs les officiers généraux, Mesdames et Messieurs, d'abord mon général je suis très inquiet parce que d'habitude j'ai compris que vous invitiez des spécialistes et ce soir vous invitez une autorité, c'est beaucoup plus difficile, j'espère que je serais à la hauteur de ce changement de position, si je puis dire, et c'est vrai que je suis très heureux de m'adresser à vous aujourd'hui. Vous me permettrez de manière plus courtoise que protocolaire de présenter à votre institut et à tous les officiers généraux présents, Mesdames et Messieurs, tous mes vœux de belle et heureuse année 2008, je n'y reviendrai pas, mais je ne pouvais pas omettre de le faire en commençant mon intervention.

J'ai donc été sollicité pour parler ce soir des attentes des jeunes en matière d'autorité, et on est un petit peu frondeur quand on s'y met. Je me suis permis de reformuler le sujet, ce qui est interdit en principe, mais après tout c'est le début de l'année pourquoi pas, et je vais essayer. Je voulais partager avec vous quelques réflexions sur le sens de l'autorité et sur les conditions de son existence et de son exercice. Tâchant de répondre par le haut à la question qui est posée, mon présupposé consiste à dire qu'une fois que l'on examine le sens et les conditions d'exercice de l'autorité on répond également à la question de savoir ce que les gens en attendent, puisque c'est ce qui est sous-jacent dans mon propos c'est d'attendre de l'autorité ce que tout le monde en attend et je pense que l'échange que nous aurons ensuite permettra peut-être de spécifier un peu davantage le sujet.

Je procéderai en quatre temps, en essayant d'abord d'approcher une définition de l'autorité, ensuite voir sur quoi elle repose, ensuite essayer de dire ce dont elle se nourrit et puis terminer par la question de son sens et je ne résisterais pas je préviens tout de suite, comme cela ça vous permettra de prendre les devants, si j'ose dire, je ne résisterai pas au plaisir de vous lire deux citations que je tire du livre de Simone WEIL - je parle de la philosophe - qui s'appelle "*L'enracinement*", livre posthume publié en 1949 auquel je me permets en ce début d'année de vous renvoyer parce que c'est un livre tout à fait fondateur sur le sujet qui nous intéresse.

Premièrement, une approche de définition de cette notion qui est difficile. La notion d'autorité tire son origine d'un verbe latin qui est le verbe "*augere*", accroître ou augmenter ; et l'"*auctor*", l'auteur, celui qui est dépositaire de l'autorité et finalement celui qui ait être, celui vers lequel on se tourne pour connaître sans doute à la fois l'origine et en même temps le cours du développement de ce qu'on a sous les yeux. L'"*auctoritas*", l'autorité, est la qualité de cet auteur c'est-à-dire celui vers lequel on se tourne pour connaître le but et le sens là-aussi de ce que l'on a sous les yeux.

Ainsi faire autorité, selon l'expression consacrée, c'est dans une certaine manière être une référence, être dans l'état d'être entendu et pourquoi pas, on peut rêver, d'être écouté dans le cadre d'une expertise, d'un savoir, d'une expérience, ou des choses dans lesquelles celui qui détient l'autorité détient en même temps l'antériorité. L'auteur c'est celui qui est antérieur par rapport à ce qu'il fait : celui qui détient l'autorité, est en situation d'antériorité par rapport à celui sur lequel s'exerce cette autorité.

Alors, je reviendrai sur ce point, mais c'est déjà un élément d'appréciation tout à fait décisif, l'autorité dit une inégalité. On ne peut pas imaginer la notion d'autorité dans une conception égalitaire des rapports humains : c'est antinomique. Je reviendrai sur cette notion, il ne peut pas y avoir d'égalité stricte entre deux choses dont l'une est antérieure à l'autre.

On parle d'auteur - et si vous me permettez ce qui pourrait être un jeu de mots mais qui en fait n'en n'est pas un - cette notion d'auteur, l'état de l'auteur, est assez facilement compréhensible lorsqu'on évoque l'auteur en matière d'art : l'auteur de l'œuvre d'art est celui en effet qui choisit la matière sur laquelle il travaille, la forme qu'il lui donne, la représentation qu'il veut fixer, pourquoi pas même, la durée de vie de ce qu'il fabrique. Et en définitive, l'auteur est celui qui, jouissant d'une liberté parfaite de création, assigne à son œuvre l'ensemble des conditions de l'existence de cette œuvre. La seule difficulté quand on parle de l'auteur ou de l'autorité en matière de relations humaines, c'est que l'autorité ou l'état de l'auteur en matière de relations humaines ne choisit pas ces différents éléments.

Et une des difficultés à laquelle on est confronté dans la situation d'autorité est précisément que bon nombre des éléments et des conditions dans lesquelles cette autorité s'exerce, ne sont pas choisis par les impétrants.

Il faut à la fois retenir de cette notion d'auteur le fait qu'effectivement l'auteur est celui qui assigne sans doute un certain nombre de conditions d'existence, mais en même temps, si on passe de la notion d'auteur à la qualité de l'autorité, alors on ne peut pas reprendre pour l'autorité la totalité de ces éléments.

L'auteur de l'œuvre d'art ne peut pas être complètement comparé, si je prends le cas des parents, à l'auteur des jours pour nous situer dans la relation de la parentalité. Et pour autant, personne ne songe à nier que les parents exercent une autorité parce qu'ils sont l'auteur des jours de leurs enfants, sans toutefois en choisir la date de naissance.

Nous avons une difficulté à traiter le fait qu'il y a dans l'autorité à la fois cette notion d'antériorité, et il y a sans doute une notion de responsabilité parce que le point de départ de l'existence de celui sur lequel s'exerce l'autorité d'une certaine manière décidée par celui qui détient cette autorité, mais seulement jusqu'à un certain point en particulier quand on est dans la relation de parents à enfants. Là-aussi, j'y reviendrai.

Que dit-on lorsqu'on dit de quelqu'un qu'il a de l'autorité ? On dit finalement une chose qui est à peu près proprement sa définition. Celui qui détient l'autorité est celui qui a le droit de créer des obligations. Et je tiens cette proposition comme la définition de l'autorité : pour moi, l'autorité est le droit de créer des obligations. Je viens de dire un gros mot, mais j'en dirais d'autres. Je viens de dire "obligation", je dirai aussi "ordre", "hiérarchie", "obéissance", tout ça je le dirai aussi dans les minutes qui viennent. Effectivement ce sont des notions qui sont attachées directement à l'exercice de l'autorité et qui ne sont pas très en cour si j'ose dire. Mais il va bien falloir qu'on y passe, si vous voulez bien. Le droit de placer autrui dans un ensemble de contraintes ou de liens qu'il ne choisit pas et, dans une certaine mesure seulement, qu'il n'accepte pas : c'est là qu'il faut distinguer l'autorité du pouvoir.

Mais je pense que cette distinction est claire pour tous. L'autorité sans le pouvoir n'est pas grand chose, le pouvoir sans autorité est d'une sécheresse absolue et ne fait pas grandir les gens. On peut dire d'une certaine manière que le pouvoir sans autorité dénature l'autorité, et que l'autorité sans pouvoir est d'une inefficacité qui la dénature tout autant. Evidemment. Et pour autant ces deux notions ne sont pas synonymes. Il y a donc dans l'autorité trois éléments qui sont constitutifs de cette définition, qui sont comme ces parties. Je le dis l'autorité est un droit à fonder des obligations. Ce qui le légitime c'est l'antériorité de celui qui détient l'autorité sur celui sur lequel elle s'exerce.

Deuxièmement, l'objet de ce droit c'est un ensemble de contraintes. On parle d'obligations, mais d'obligations et contraintes je les considère ici et même rapidement comme des synonymes.

Troisièmement, l'autorité ne se comprend que dans une relation. On ne peut pas imaginer quelqu'un qui a de l'autorité tout seul. Cela n'a pas de sens. Donc on est bien dans ce triptyque un droit, un objet du droit qui est la contrainte ou l'obligation, et par définition, une relation entre celui qui détient l'autorité et celui qui l'exerce.

Alors, ensuite, j'attaque ici mon deuxième point, il y a malgré tout quelques conditions de possibilités d'exercice de l'autorité. Et je voudrais parler en premier lieu de la différence entre la légalité de l'autorité et sa légitimité. Le fondement de l'autorité sa fondation, le fait que celui a le droit de créer des obligations détient ce droit, ceci est indépendant de la conscience ou de la reconnaissance ou de l'adhésion de celui sur lequel s'exerce ce droit. Ainsi prenons l'exemple d'un chef qui a de l'autorité sur ses subordonnés - admettons que ce soit l'hypothèse la plus courante - il est rare que ce chef soit nommé par ses subordonnés. Prenons le cas de parents qui exercent une autorité sur leurs enfants, il est très rare que les enfants choisissent leurs parents. Et même si ce choix n'est pas, même si on peut imaginer des parents qui rejettent l'autorité, des enfants qui rejettent l'autorité de leurs parents, on peut même imaginer des subordonnés qui rejettent l'autorité de leur chef (il paraît que ça existe) : il n'empêche pas que le chef ou les parents ont droit de créer des obligations.

La légalité, ou la fondation de l'autorité du point de vue du droit, ne requiert pas la reconnaissance ni l'adhésion de celui sur lequel l'autorité s'exerce. En revanche, la légitimité de l'autorité, c'est-à-dire sa capacité à produire son effet, autrement dit, l'efficacité de celui qui créant des obligations voit respecter ces obligations par celui à qui il les crée, cette dimension-là requiert la reconnaissance et l'adhésion de celui, de celle à qui ou sur lequel il s'exerce. Il faut donc distinguer dans ce droit à la fois comme je viens de le dire sa légalité et sa légitimité. Et ce qui fait la différence c'est l'existence ou non de la relation. Dans le premier cas, la légalité de l'autorité ne fait pas appel à cet élément de définition qui était évoqué tout à l'heure et à l'élément relationnel de la définition de l'autorité. En revanche, la perfection de l'autorité, c'est-à-dire le fait que non seulement elle existe mais qu'elle produise ses fruits, cela requiert une relation et cette relation est celle de la reconnaissance et de l'adhésion.

Il n'y a donc pas d'autorité réelle qui ne rencontre chez celui qui s'y soumet à la fois de la conscience, de la reconnaissance, et de l'adhésion.

Et c'est la raison pour laquelle il faut distinguer l'autorité tant du côté du pouvoir que, d'un autre côté, de la coercition. A ce stade il faut donc compléter la définition de l'autorité : l'autorité c'est donc le droit de créer des obligations mais en étant reconnu comme dépositaire et titulaire de ce droit.

J'attaque maintenant mon troisième moment, c'est ce qui explique que l'autorité est une notion qui est en réalité en construction permanente. Puisque c'est une relation entre les personnes, puisque son efficacité, sa perfection sont fondées sur la reconnaissance - et je vous fais remarquer à ce stade que la reconnaissance doit être double - il n'y a pas d'autorité qui ne soit efficace sans que celui qui s'y soumet la reconnaisse, mais je vous ferais remarquer qu'il est impossible d'exercer l'autorité sur des gens qu'on ne reconnaît pas, comme devant être ou comme devant recevoir l'exercice de cette autorité. Cette reconnaissance marche donc à double sens et en ce sens, l'autorité ne doit pas être vue comme une position statique mais comme une relation en constante construction. C'est à cette lumière que je vais essayer de donner quelques réflexions rapides sur ce qui peut nourrir la relation d'autorité en particulier à ce stade et partager quelques réflexions issues, le général en décrivait quelques unes tout à l'heure, de quelques moments de mon passé personnel.

Il y a d'abord une première conséquence à laquelle je crois que les jeunes sont extrêmement attentifs. Et ils le sont beaucoup plus qu'on ne le croit. Il ne peut pas y avoir d'exercice de l'autorité sans acceptation du fait qu'elle est une inégalité foncière. Bien sûr, dit comme ça et sans doute dans cette enceinte, ça peut aller de soi, mais je vous ferai remarquer que ce n'est pas exactement un discours qui domine partout et pourtant !

Le système éducatif faillit-il si ce n'est lorsque les élèves ne comprennent plus qu'ils ont quelque chose à recevoir de quelqu'un qui sait davantage qu'eux ? Quand un objectif ou un projet ou un système de commandement échoue t-il sinon lorsque celui qui commande ou celui qui conduit le projet ne fait plus comprendre à ceux qui doivent le suivre qu'en réalité il a, lui, une situation qui est différente de celle à qui il s'adresse ?

Cela ne dit rien sur la dignité comparée des gens. Cette situation d'inégalité n'est pas une inégalité de dignité des personnes. Elle est une inégalité de position qui est justifiée par la naissance, c'est le moins quand il s'agit des parents et des enfants, par la compétence, par le savoir, par la nomination, par l'élection, par des tas de choses différentes qui expliquent son existence et qui la justifient.

Mais, il ne peut pas y avoir de l'exercice de l'autorité sans un fait très simple : que celui qui doit l'exercer assume le fait qu'il la détient. J'y reviendrai dans ma brève conclusion tout à l'heure. Je pense que cette attente, si je dois l'exprimer en ce qui concerne les jeunes, consiste à dire que les jeunes attendent des adultes qu'ils soient des adultes. Si je devais dire les choses en un mot, et marquer une inégalité tout à fait criante, je crois que c'est ce que je dirais.

Deuxièmement - je vais très vite parce que je pense que ce sont des choses que l'on pourra davantage développer dans les échanges - l'autorité me paraît reposer bien davantage sur l'exemplarité que sur l'âge ou la compétence. Les Chinois ont l'habitude de dire que l'âge ne produit pas des sages mais des vieillards. L'âge tout seul effectivement ne fait que des vieillards. L'exemple et la capacité de don fait bien autre chose que des vieillards et davantage sans doute des sages, que des personnes âgées.

La troisième chose, je vais employer un autre gros mot, dans ce contexte en tout cas peut-être. Je disais tout à l'heure qu'il ne peut pas y avoir d'exercice de l'autorité qui mérite ce nom sans que celui qui l'exerce reconnaisse celui ou celle sur lequel ou laquelle il doit l'exercer. Ça porte un nom : ça s'appelle l'amour. Je ne vais pas faire de grands développements sur le besoin particulier d'amour des jeunes dans la civilisation moderne. Je crois que les jeunes ont besoin d'amour aujourd'hui comme de tout temps. Et, si je me rappelle bien quelques textes qu'avec certaines personnes dans cette salle nous avons partagés il y a quelques années, je crois me souvenir qu'il y a dans les ouvrages de Platon quelques développements sur la jeunesse qui sont d'une actualité absolument criante. Et on voit bien que les problèmes qu'ils avaient à l'époque, nous les avons aujourd'hui. Alors évidemment, il n'y avait pas de magnétoscope, ni d'internet, ni de scooter, mais très franchement, sur la question des relations entre les générations, nous n'avons absolument rien inventé et le besoin est toujours le même : une personne humaine a besoin d'être aimée pour vivre. Or les jeunes sont des personnes humaines, donc les jeunes ont besoin d'être aimés pour vivre. Un point c'est tout. C'est aussi simple que ça.

Mais, je voudrais aussi faire une petite distinction si vous me le permettez sur le plan de l'amour, et sur le plan de la relation amoureuse et de ce qui la prépare. Là-aussi, en une phrase, je pense qu'il ne s'agit pas tant de plaire aux jeunes que de les séduire. Et je me réfère à l'étymologie latine du mot séduire, "*seducere*" ça veut dire conduire à soi, il y a quelque chose, et je reboucle avec mon thème précédent sur

l'exemplarité, il y a quelque chose de l'autorité qui doit faire venir à lui ou à elle celui ou celle qui l'exerce. Je pense que l'exemple en particulier, l'exemple dans l'amour et l'exemple dans le service, sont des choses qui peuvent faire venir à eux ou à elles, ceux ou celles qui exercent cette autorité.

Quatrièmement, je voudrais vous dire un mot sur la question de l'exigence, je ne crois pas - et quand je dis je ne crois pas, je suis absolument certain de ce que je vais dire - que la jeunesse d'aujourd'hui refuse l'effort, refuse le travail, refuse le don de soi, refuse d'apprendre, refuse de se mettre dans les règles. Je ne crois absolument pas ça ; et je sais qu'il y a dans cette salle des gens qui ont l'expérience d'avoir été, d'être au contact régulier de jeunes qui sont dans des situations très difficiles, et plus que ça, et qu'on envoie dans des continents pauvres dans des missions humanitaires. Et pour être tout à fait précis, je pense à ce qui se passe notamment à la Fondation d'Auteuil. Pour dire les choses clairement, et pour bien connaître cette maison, il y a dans cette enceinte, mais dans d'autres bien entendu, des exemples de jeunes qui sont défavorisés comme on ne peut pas l'imaginer et qui, au contact de plus pauvres qu'eux, conduits par des éducateurs qui essaient - parce que ce n'est pas une science exacte ni un sport facile - qui essaient d'être exigeants et exemplaires à leur égard, on constate chez ces jeunes la même capacité de dévouement que chez des jeunes peut-être mieux aimés, mieux élevés, ou qui ont eu davantage de chance.

Je ne crois pas non plus qu'il faille incriminer le corps social tout entier, je ne suis pas un disciple de Jean-Jacques ROUSSEAU - si ça peut répondre à votre interrogation - mais je crois quand même qu'il y a des causalités dispositives dans l'éducation, que même l'éducation ne sert qu'à ça, et qu'à partir de là, si ces causalités sont remplies correctement et sont exercées correctement, tous les jeunes sont capables de dévouement, de service et d'amour. Il faut simplement leur donner les circonstances dans lesquelles toutes ces capacités peuvent s'exercer. Ce n'est pas évidemment facile, on n'a pas forcément les circonstances sous la main, mais, il ne faut pas confondre le fait qu'on ne dispose pas des circonstances et la désespérance qu'on projette sur ces jeunes en disant de toute façon "Ils sont bons à rien". Et ça se termine par, comme disaient sans doute certains de nos grands pères, "Il leur faudrait une bonne guerre." Ce qui est la version moderne du coup de pied au "cul" - pardonnez-moi Mesdames - mais c'est quand même de ça qu'il s'agit. Cette désespérance là est insupportable pour eux, et elle le devient de fait pour nous.

Il n'est pas vrai que les jeunes d'aujourd'hui refusent de recevoir des ordres, ce qu'elle refuse, c'est de recevoir des ordres de la part d'adultes qui ne croient plus en rien et qui s'en glorifient. Ce qu'ils refusent, c'est de se faire envoyer au boulot à coup de pied dans le derrière par des adultes qui n'affichent que la volonté de travailler de moins en moins. Ce qu'ils refusent c'est de se faire prêcher les devoirs de solidarité par un monde qui est de plus en plus individualiste. Ce qu'ils refusent c'est qu'on les rappelle à leurs devoirs, au moment où les adultes se rachètent une bonne conscience en faisant des chèques à des organisations humanitaires. Ce qu'ils refusent c'est de recevoir des leçons de morale d'une génération - je vais être très sévère, mais je l'assume parfaitement - qui a payé sa maison sur le dos de la retraite de ses parents, et qui paye sa retraite en endettant ses enfants. Ça ils ne l'acceptent pas. Pour le coup, ça je suis comme eux : moi non plus.

On ne peut pas tenir un discours qui est d'exigence en les rappelant sans cesse à des choses qui sont considérées comme transcendantes ou, à défaut d'être transcendantes, en tous cas universelles. Simplement, restons sur le plan horizontal social, leur passer sans cesse des messages, qui portent sur des exigences que le monde adulte ne veut pas lui-même vivre, comment voulez-vous qu'ils l'acceptent ? Comment voulez-vous qu'ils ne soient pas révoltés par une attitude pareille ? C'est même un signe de bonne santé que de ruer dans les brancards quand on est confronté à ces situations là. Il y a une formule civile qui dit, une formule célèbre qui dit : "*l'homme du code civil naît orphelin et mourra célibataire.*" C'est d'ailleurs tout à fait l'esprit de l'individualisme du code civil, c'est l'individualisme presque chimiquement pur. Si évidemment, chacune des avancées sociales ou beaucoup de ces avancées sociales - en tous cas dites sociales, presque par anti-phrase pour le coup - nous rapprochent petit à petit de cet idéal - je mets tous les guillemets du monde - du code civil, comment voulez-vous qu'ils soient d'accord avec ça ?

Je prends un après l'un, la phrase suivante que je trouve extraordinaire de pertinence, qui a une quarantaine d'années, je la cite - c'est mon cinquième point : "*l'homme moderne a davantage besoin de témoins que de maîtres, et il n'accepte les maîtres que dans la mesure où ils sont des témoins.*" C'est la thématique de l'engagement et là-aussi, ce que je crois que les jeunes attendent, ce n'est pas des gens qui parlent, c'est des gens qui font. Je ne sais plus à qui on doit (je ne sais plus si c'est Malraux ou Camus, ou peut-être les deux d'ailleurs) : "*Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour.*" C'est la même chose.

Et puis dernièrement, je crois que les attentes des jeunes en matière d'autorité voyez-vous ce n'est pas tant le contenu de l'autorité que les conditions de son exercice. C'est le problème de la confiance. Je suis frappé, à chaque fois que j'allume ma radio, comme vous sans doute, pour écouter les émissions d'auditeurs, à chaque fois qu'il y a une voiture qui flambe dans une banlieue çà ou là, il y a des grandes réflexions sur l'état de la jeunesse, alors la Jeunesse avec un grand J.

Il faut se méfier des abstractions, mais alors en cette matière plus que dans les autres, je suis frappé de la difficulté que nous avons nous, adultes, à leur faire confiance à eux. Et cette permanente remise en cause de leurs capacités achève finalement de les rendre méfiants par rapport à nous. C'est-à-dire qu'on voudrait bien construire avec eux une relation de confiance alors que l'on passe notre temps - je dis on, sans doute, personne dans cette salle, mais je ne sais pas comment il faut dire : la "médi-sphère" ? - il y a des gens qui parlent c'est sûr, et ils propagent à l'égard de la génération qui vient des doutes structurels sur la capacité de cette génération à se prendre en mains, à gouverner le pays demain et ainsi de suite. Je ne parle pas de ceux qui sortiront des grandes écoles parce que de toute façon l'Etat les préparera toujours. L'Etat a eu "cette prudence" de préserver son système de formation des élites. Je ne sais pas si le système est bon mais en tout cas il est préservé. Je parle de tous ceux qui n'y sont pas. Et donc, je termine en interrogeant la question du sens de l'autorité. On doit à Saint-Simon je crois ce propos selon lequel il y avait une idée nouvelle en Europe c'est le bonheur. Vous savez qu'il a prononcé cette phrase célèbre au moment de la révolution peu après, dans les années 1789, 1790, ce n'est pas nouveau du tout. C'est là qu'on voit que la Renaissance avait quand même fait quelques ravages.

Le bonheur est une idée qui est très ancienne tant dans les textes philosophiques que dans les textes religieux. Je veux dire qu'on en trouve à toutes les pages. Ce n'est pas si nouveau que ça. Ce qui était tout à fait ignoré par Saint-Simon mais parfaitement bien vu par les classiques grecs et dans la tradition juive, c'est qu'il y a une conviction qui est partagée par tout homme et qui est présente en tout homme, selon laquelle le sens de la vie finalement est effectivement donné par le bonheur.

Alors on ne va pas commencer à traiter tout de suite de la question "qu'est ce que le bonheur ?" si vous le voulez bien, parce que je pense que définitivement je dépasserais mon temps de parole mon général, et je vais vous mettre dans la difficulté. Mais très franchement, je crois qu'il y a dans l'homme un équilibre à trouver entre trois dimensions qui expliquent finalement et qui permettent de trouver sa place et le sens de son existence sur cette terre.

La première, c'est que si chacun d'entre nous - et je crois que visiblement c'est vrai - est dépositaire de la nature humaine, et cette nature humaine a pour chacun d'entre nous des exigences. La nature humaine consiste dans le fait que l'homme est doté d'un corps et d'une âme - si on n'aime pas le mot âme, pour toutes les raisons du monde, on peut mettre esprit ça marche aussi - et que chacune de ces deux dimensions de la nature humaine a ses propres exigences qu'il faut satisfaire.

Deuxièmement, que chacun d'entre nous du fait même de cette nature est porteur d'un désir, c'est intéressant le mot désir, le mot "*desiderium*" ; et dans "*desiderium*", le "*d*" ça veut dire qu'il manque de ; et puis le mot "*siderium*" c'est le même mot que "*sidera*" qui a donné le mot sidéral, l'espace, les étoiles. Le "*desiderium*" c'est celui qui n'a pas les étoiles qu'il veut sous les yeux, d'une certaine manière. Cela exprime le manque fondamental, le désir, et l'expression de ce qui manque le plus, de ce qui nous manque le plus comme sujet, comme personne. Et finalement tant qu'on n'a pas complètement trouvé son étoile, si j'ose dire, on n'est pas complètement satisfait, pas complètement heureux. C'était du moins la conviction des anciens.

Et troisièmement, il y a évidemment cette dimension d'altérité, la relation à autrui sans laquelle il ne peut pas y avoir de vie accomplie.

Eh bien, je pense que l'exercice de l'autorité se fait sur ces trois dimensions. Dans les conditions que j'ai essayé de décrire tout à l'heure, l'autorité c'est ce qui cherche à faire comprendre aux jeunes, mais pas seulement aux jeunes (ça marche aussi dans les contextes d'autres relations d'autorité), à faire comprendre à un moment donné les exigences de la nature humaine et ce à quoi le corps et l'âme sont appelés.

Exercer l'autorité, c'est aider celui ou celle sur lequel ou laquelle elle s'exerce à découvrir et à réaliser ce fameux désir dont je parlais tout à l'heure, ou ses ramifications, ou ses déclinaisons. Exercer l'autorité, c'est aider celui sur qui on l'exerce à découvrir la manière de se mettre au service d'autrui pour s'accomplir.

Et l'exercice de l'autorité c'est finalement ces trois dimensions à la fois. En en n'oubliant une, on rend les autres inopérantes ; ou du moins on n'accomplit pas complètement sa tâche. Alors évidemment, il n'y a pas de recette ; il n'y a pas de garantie. Ce n'est pas une science exacte, et puisque nous ne sommes pas très loin du dôme des Invalides, on peut emprunter à Napoléon cette formule : il disait que "*La guerre est un art tout d'exécution*". Je crois que pour l'éducation, l'exercice de l'autorité est

pareil. Mais vous m'accorderez que ce propos de Napoléon à propos de la guerre n'exclut pas dans son esprit qu'il y a aussi des règles dans la conduite de la règle. Eh bien de la même façon, même si l'éducation est un art tout d'exécution donc pratico-pratique, il y a quand même des règles fondamentales. Et ces règles fondamentales sont données par la nature humaine, par l'existence en chacun de nous d'un désir et par le fait que personne ne s'accomplit tout seul. Et personne ne s'accomplit sans être en relation avec autrui.

Je le répète et termine par cela, avant de vous lire sans être trop long ces deux textes de Simone WEIL, dont je vous ai parlés, finalement je crois que la première attente des jeunes c'est que les adultes soient des adultes, tout simplement. C'est-à-dire qu'ils acceptent d'être des adultes et non plus des enfants ; qu'ils acceptent d'avoir une position de commandement, une position d'obligation vis-à-vis des plus jeunes, vis à vis d'eux-mêmes.

Je pense, partout où je suis passé, j'ai constaté - et je n'ai pas vu sinon des cas rares, ils existent bien entendu. Il y a certainement des éducateurs dans cette salle ou des enseignants. Ils savent bien ce que je veux dire : il y a des réfractaires, et il y en aura toujours, et il y en a une proportion je pense statistiquement incompressible dans toutes les populations même là où on ne les soupçonne pas, mais enfin il y a des réfractaires affichés, puis il y a des réfractaires de l'ombre ou intimes, ce n'est pas de ceux là que je parle - très généralement, je n'ai pas l'expérience d'avoir constaté les refus systématiques de l'autorité en tant que telle. J'ai l'expérience, comme vous tous, d'avoir vu des gens qui sont en situation d'autorité rejetée, par ceux sur lesquels ça doit s'exercer, ça oui. Mais pas le rejet fondamental.

Je pense qu'on est là au cœur d'une contradiction formidable de notre monde. Et d'une certaine manière ce monde qui refuse d'être un monde pour les enfants ou pour les faibles, c'est un monde de forts, ce monde dans lequel nous vivons. C'est tragique, celui qui n'est pas en pleine santé, en pleine possession de ses moyens, parfaitement conscient, libre, consommateur, efficace, performant etc., malheur à lui ou à elle. Et cela veut dire qu'on prend la référence de l'humanité pour organiser le corps social du côté de l'homme adulte en pleine forme, presque au sens philosophique d'ailleurs du mot forme.

Mais, très paradoxalement, je considère que le fait de prendre cette référence est un comportement infantin. Et c'est ce qui explique ce que j'appelle la tyrannie des rayons de supermarché. Il m'arrive fréquemment d'aller faire mes courses au super-marché, avec mon caddie, et quand vous voyez le pouvoir qu'exercent les enfants sur les adultes quand ils font les courses, vous vous dites quand même que, il y a des inversions de modèles qui coûtent cher et qui finalement ne sont

pas malheureusement l'apanage d'une ou deux familles, ou un privilège à l'envers, mais malheureusement des pratiques plutôt répandues.

Pour conclure, sans que ce soit une vraie conclusion puisque l'on va parler ensemble maintenant, je voudrais vous dire un mot de ce livre de Simone WEIL, qui s'appelle "*L'enracinement*", dont le sous-titre qui est moins connu est "*Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*". J'aime beaucoup ce titre parce qu'il y a un mot que j'aime bien, c'est encore un gros mot - je vous ai promis que j'en dirais plusieurs - en voilà encore un autre le mot "devoir", n'est pas un mot non plus très bien porté. C'est-à-dire qu'on est volontiers à rappeler que les droits sont corollaires des devoirs. D'ailleurs il faudrait s'entendre sur cette formule, mais on ne voit pas très bien comment leur donner corps et existence. Et Simone WEIL dans ce livre recense un peu ce que sont les choses nécessaires d'une certaine manière à la survie de l'âme et à l'enracinement de l'homme dans le monde. Alors elle recense un certain nombre de besoins qui sont des besoins très universels finalement, comme la responsabilité de la liberté, le bonheur, l'amour, la Nation, la responsabilité, et un certain nombre de choses comme ça. Et puis il y en a deux, qui m'ont paru être tout à fait corollaires et étroitement liées, à notre thème de ce soir : l'obéissance et la hiérarchie. Ce sont les deux derniers gros mots que je dirai ce soir, je le promets, et je vais lire tout simplement deux passages de Simone WEIL.

Le premier sur l'obéissance :

"L'obéissance est un besoin vital de l'âme humaine. Elle est de deux espèces : obéissance à des règles établies et obéissance à des êtres humains regardés comme des chefs. Elle suppose le consentement, non pas à l'égard de chacun des ordres reçus, mais un consentement accordé une fois pour toutes, sous la seule réserve, le cas échéant, des exigences de la conscience. Il est nécessaire qu'il soit généralement reconnu, et avant tout par les chefs, que le consentement et non pas la crainte du châtement ou l'appât de la récompense constitue en fait le ressort principal de l'obéissance, de manière que la soumission ne soit jamais suspecte de servilité. Il faut qu'il soit connu aussi que ceux qui commandent obéissent de leur côté ; et il faut que toute la hiérarchie soit orientée vers un but dont la valeur et même la grandeur soit sentie par tous, du plus haut au plus bas.

L'obéissance étant une nourriture nécessaire à l'âme, quiconque en est définitivement privé est malade. Ainsi toute collectivité régie par un chef souverain qui n'est comptable à personne se trouve entre les mains d'un malade.

C'est pourquoi, là où un homme est placé pour la vie à la tête de l'organisation sociale, il faut qu'il soit un symbole et non un chef, comme c'est le cas pour le roi d'Angleterre ; il faut aussi que les convenances limitent sa liberté plus étroitement que celle d'aucun homme du peuple. De cette manière, les chefs effectifs, quoique chefs, ont quelqu'un au-dessus d'eux ; d'autre part ils peuvent, sans que la continuité soit rompue, se remplacer, et par suite recevoir chacun sa part indispensable d'obéissance".

Sur la hiérarchie maintenant et je termine par là :

"La hiérarchie est un besoin vital de l'âme humaine. Elle est constituée par une certaine vénération, un certain dévouement à l'égard des supérieurs, considérés non pas dans leurs personnes ni dans le pouvoir qu'ils exercent, mais comme des symboles. Ce dont ils sont les symboles, c'est ce domaine qui se trouve au-dessus de tout homme et dont l'expression en ce monde est constituée par les obligations de chaque homme envers ses semblables. Une véritable hiérarchie suppose que les supérieurs aient conscience de cette fonction de symbole et sachent qu'elle est l'unique objet légitime du dévouement de leurs subordonnés. La vraie hiérarchie a pour effet d'amener chacun à s'installer moralement dans la place qu'il occupe.

Je vous remercie".

École Militaire, Paris,
le 9 janvier 2008